

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 114/2023

Le Maire de la Commune de CAESTRE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 8 septembre 2023 établie par l'entreprise NOYELLE Benjamin Rénovation Couverture Zinguerie, domiciliée 2372 chemin du Rossignol à BERTHEN, concernant une demande de travaux pour l'enlèvement d'une antenne, 70 rue de la Libération,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir des accidents,

ARRÊTE :

Article 1er : Les 14 et 15 septembre, l'entreprise NOYELLE Benjamin Rénovation Couverture Zinguerie est autorisée à laisser en stationnement un camion nacelle 70 rue de la libération.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules est interdit les 14 et 15 septembre 2023 de 8h00 à 18h00.

Article 3 : Les interdictions énoncées à l'article qui précède feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la circulation routière.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck et la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 8 septembre 2023

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

